

## Publication des taux des Obligations d'épargne de l'Ontario 2011

*Le gouvernement McGuinty offre des options de placement flexibles et sécuritaires aux Ontariennes et Ontariens afin qu'ils puissent investir chez eux*

NOUVELLES

Le 1<sup>er</sup> juin 2011

La province a annoncé les taux d'intérêt concurrentiels de la série 2011 des Obligations d'épargne de l'Ontario, qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 juin 2011.

Voici les taux d'intérêt établis pour les Obligations d'épargne de l'Ontario 2011 :

- Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à **taux accélérateur** sont de 1,25 % cette année, 1,50 % la deuxième année, 2,00 % la troisième année, 2,50 % la quatrième année et 3,75 % la dernière année
- Obligations à **taux fixe** :
  - Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 2,15 %
  - Le taux d'intérêt des obligations de sept ans à taux fixe est de 3,20 %
  - Le taux d'intérêt des obligations de 10 ans à taux fixe est de 3,80 %
- Les obligations à **taux variable** de trois ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 1,30 % durant la première année.

Ce taux est en vigueur du 21 juin 2011 au 20 juin 2012 dans le cas des obligations des séries 2009 à 2011. Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2005 à 2008 a également été fixé aujourd'hui à 1,30 % et demeurera en vigueur du 21 juin 2011 au 20 décembre 2011.

### CITATIONS

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement sûr qui contribue à la vigueur économique de la province. Elles permettent aux Ontariennes et Ontariens d'investir chez eux et de soutenir des services qui revêtent une grande importance pour les familles ontariennes, tout en profitant de taux d'intérêt concurrentiels sur un investissement garanti. »

- [Dwight Duncan, ministre des Finances](#)

### FAITS EN BREF

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario.
- Cette année, l'Ontario augmente le plafond d'investissement, qui passera de 500 000 \$ à 1 000 000 \$. Ainsi, les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Les obligations suivantes arriveront à échéance le 21 juin 2011 : les obligations de 2004 à taux variable, de 2006 à taux accélérateur, et de 2008 et 2009 (deux ans) à taux fixe. Les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les réinvestissant dans des Obligations d'épargne de l'Ontario 2011.

- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario – auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

## POUR EN SAVOIR PLUS

| Vous aimeriez acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario? Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

[Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourront rentabiliser votre investissement.

---

### RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS SEULEMENT :

Andrew Chornenky, Bureau du ministre, 416 325-9819  
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416-325-0324

**ontario.ca/nouvelles-finances**

*Available in English*

**Renseignements au public, composez le 1 800 337-7222**

(Sans frais en Ontario seulement)